



## ARRÊTÉ MUNICIPAL PERMANENT

ARR-PM-CIR - 2025-039

Mairie de Régusse

83630

Téléphone : 04 94 70 16 23

Télécopie : 04 94 70 18 74

## INTERDICTION DE FUMER ET DE VAPOTER DANS LES JARDINS D'ENFANTS ET AIRES DE JEUX POUR ENFANTS

**Le Maire de la commune de Régusse,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et suivants ;

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 3511-7, L. 3512-8 et R. 3512-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, interdisant notamment l'usage du tabac dans les aires de jeux pour enfants ;

Vu la nécessité de préserver la santé des enfants et des usagers des espaces publics, ainsi que de maintenir un environnement sain dans les lieux fréquentés par des mineurs ;

**Considérant** que la présence de fumée de tabac ou de vapeur de cigarette électronique dans les espaces réservés aux enfants constitue un risque pour leur santé et leur bien-être ;

### ARRÊTE

#### Article 1 — Interdiction

Il est interdit de fumer ou de vapoter dans l'ensemble des jardins d'enfants, aires de jeux pour enfants et espaces de jeux situés sur le territoire de la commune de Régusse.

#### Article 2 — Signalisation

Une signalisation conforme à la réglementation, rappelant l'interdiction de fumer et de vapoter, sera installée de manière visible à l'entrée de chaque aire de jeux et jardin d'enfants concernés.

#### Article 3 — Sanctions

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et les contrevenants seront verbalisés conformément à l'article R 610-5 du code pénal et ceux du décret s'y rapportant.

#### Article 4 — Exécution

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié selon les formes prévues par la réglementation en vigueur.

Madame la responsable de la police municipale de Régusse, ainsi que les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Régusse, le 25 juin 2025

Le Maire,  
Renée JEANNERET

